

Siam

Siam. In: Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Tome 21, 1921. pp. 313-318.

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site PERSEE le Ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les œuvres reproduites sur le site PERSEE sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'œuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris des fins commerciales, doivent être autorisées par l'éditeur du site, Le Ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

SIAM

La connaissance scientifique du Siam est pour la plus grande part une œuvre française. Dès le XVII^e siècle, La Loubère en donne un tableau d'une remarquable précision (1). Au milieu du XIX^e siècle, l'évêque Pallegoix publie trois ouvrages restés classiques : une description générale du pays et de ses institutions (2), une grammaire (3) et surtout son magnifique Dictionnaire qui n'a jamais été surpassé (4).

En 1895 paraissent les études de Lucien Fournereau sur l'archéologie siamoise (5) et, en 1898, le P. Schmitt donne dans un des volumes de la *Mission Pavié* le texte et la traduction des principales inscriptions du Siam (6).

L'École française reprend, presque sans interruption, la suite de ces recherches. En 1904, M. de Lajonquière, accompagnant M. Finot, traverse le Siam de Bangkok à Maulmein et visite ensuite les anciennes cités du haut Ménam, préparant ainsi l'enquête plus approfondie qu'il devait exécuter quatre ans plus tard, en 1908. Il a donné de ce voyage d'études un rapport sommaire (7) et en a condensé les résultats archéologiques dans un mémoire plus étendu (8) où les monuments sont classés en quatre groupes : 1^o indo-cambodgien ; 2^o hindou (non cambodgien) ; 3^o siamois ; 4^o laotien.

De ces quatre groupes, le plus intéressant est sans contredit le second. M. de Lajonquière, qui a eu le mérite de le déterminer, le localisait au Sud d'une ligne Pechaburi-Suphan-Lopburi et lui attribuait toute une série de vestiges archéologiques.

« Ceux-ci consistent : 1^o en des enceintes de villes aux formes le plus souvent irrégulières, alors que les mêmes ouvrages au Cambodge sont rigoureusement rectangulaires ; 2^o en sculptures détachées ou en bas-reliefs, d'un art bien supérieur ; les plis des vêtements, les traits des figures, les coiffures

(1) *Description du royaume de Siam*. Paris, 1691, 2 vol.

(2) *Description du royaume Thai ou Siam*. Paris, 1854, 2 vol.

(3) *Grammatica linguæ thai*. Bangkok, 1850.

(4) *Dictionarium linguæ thai, sive siamensis, interpretatione latina, gallica et anglica*. — Parisiis, 1854, in-fol. Nouvelle éd. par J. L. VEY. Bangkok, 1896.

(5) *Le Siam ancien : Archéologie, épigraphie, géographie*. T. I. Paris, 1895. (Annales du Musée Guimet, XXVII). Le tome II a paru, après la mort de l'auteur, par les soins de M. Barth, en 1908 (même collection, t. XXXI).

(6) *Mission Pavié. Etudes diverses*. II. *Recherches sur l'histoire*, Paris, 1898. P. 167-487.

(7) *Rapport sommaire sur une mission archéologique (Cambodge, Siam, Presqu'île malaise, Inde, 1907-1908)* BCAI, 1909, p. 162.

(8) *Le Domaine archéologique du Siam*. BCAI, 1909, p. 188.

des divers personnages sont en outre très différents et rappellent nettement les œuvres similaires de l'art dravidien ; 3^o en édifices, presque toujours en briques, d'une conception inusitée dans le domaine des Kambujas ; 4^o en fragments d'inscriptions sur la pierre ou la terre cuite, dont l'écriture est apparentée à celle des alphabets du sud de l'Inde.

« Les populations qui laissèrent ces derniers vestiges paraissent avoir professé plus spécialement le bouddhisme. Elles construisaient des stūpa gigantesques, peuplaient les grottes d'images du Maître taillées dans le roc même ou modelées en stucage et dressaient autour des lieux saints nombre de ces roues... qu'on voit en si grand nombre au musée de Madras (1). »

Les dessins et les photographies que M. de Lajonquière a donnés de quelques sculptures de cette école en font ressortir le caractère nettement indien(2). C'est là une donnée importante pour l'histoire de l'art hindou dans la péninsule indochinoise (3).

M. de Lajonquière compléta un peu plus tard ce mémoire par une description détaillée des monuments du Siam autres que les monuments khmers, classés cette fois, non plus par écoles, mais par provinces (4).

Cette importante exploration archéologique n'est pas la seule contribution de l'École française à l'étude des antiquités siamoises : la géographie historique, l'histoire politique et littéraire de ces contrées lui doivent également de notables progrès.

En 1904, dans ses *Itinéraires*, dont il a déjà été si souvent question, M. Pelliot fut amené à examiner l'obscur question des origines du royaume siamois. Une discussion serrée des données fournies par les annales chinoises, les chroniques indigènes et les inscriptions le conduisit à des conclusions assez nouvelles, qui peuvent se résumer comme il suit :

La vallée du Ménam comprenait deux principaux centres politiques, que les Chinois appellent Sien et Lo-hou et dont les noms unis servirent de bonne heure à désigner l'ensemble de ce pays (Sien-lo). Sien (= Syam), c'est Sukhothai, au nord ; Lo-hou (= Lvo), c'est Lopburī, au Sud. Vers la fin du XIII^e siècle, le royaume siamois s'émancipa de la suzeraineté du Cambodge et eut sa capitale à Sukhothai, où règne Rāma Khamhēng, probablement le Phrā Ruāng

(1) *Rapport sommaire... BCAI*, 1909, p. 179.

(2) Voir notamment le panneau de Phra Pathom Cheidi représentant le Buddha assis à l'européenne, dans l'attitude de l'enseignement, entre deux groupes de bhikṣus et de brahmanes (*BCAI*, 1909, p. 220), le dharmacakra du même temple (p. 221), le Buddha assis à l'européenne et le Buddha émacié de Phu Khao Ngu (p. 226), la stèle de Khao Phra Narai (p. 235), la tête et le corps d'une statue de Murang Phra Rot (p. 215 et pl. II, fig. 5).

(3) Sur les inscriptions relevées au cours de cette mission, voir L. FINOT dans *BCAI*, 1910, p. 147.

(4) *Essai d'inventaire archéologique du Siam. BCAI*, 1912, pp. 19-181.

des annales indigènes, fils et second successeur d'Indrāditya, après son frère Murang ⁽¹⁾. Rāma Khaṃhēng, mort entre 1296 et 1299, eut pour successeur son fils Sura Thai ⁽²⁾, auquel succéda en 1339 Hṛ Jayarāja ⁽³⁾ ou Sūryavaṃṇa, régnant encore en 1361. Sous ce règne, l'hégémonie passe du Sien au Lo-hou, du Nord au Sud, où s'élève la nouvelle capitale Ayudhyā, fondée vers 1350 un peu au Sud de Lopburī ⁽⁴⁾.

Cette même question des origines historiques du Siam fit dans la suite l'objet de deux mémoires publiés dans le *Bulletin*, l'un par M. Petithuguenin, l'autre par M. Cœdès.

M. Petithuguenin ⁽⁵⁾, après avoir soumis à un nouvel examen critique les trois premières inscriptions de Schmitt (I, inscription de Rāma Khaṃhēng ⁽⁶⁾; II, inscription khmère de Sukhodaya; III, inscription de Nagara Jum) ⁽⁷⁾ proposa le tableau chronologique suivant des premiers rois du Siam :

1. Indrāditya, avènement en 1218 A. D. ⁽⁸⁾.
2. Bān Murañ, son second fils.
3. Rāma Khaṃhēng, 3^e fils d'Indrāditya, règne en 1283 et 1297 A. D.
4. Hṛdaya Jaya Jetṭha ⁽⁹⁾ = Phrayā Sura Thai, †1354 A. D.
5. Hṛdayarāja ⁽¹⁰⁾ = Çrī Sūryavaṃṇa, fils du précédent, règne en M. S. 1279 = 1357 A. D. ⁽¹¹⁾.

Une des stèles qui servent de base à ce travail, celle de Nagara Jum (n^o III) fut examinée, au point de vue des dates, par M. Finot, qui rectifia quelques

⁽¹⁾ Il fut établi plus tard que ce frère aîné se nommait Ban Murang.

⁽²⁾ On verra plus loin que « Sura Thai » est une fausse lecture du P. Schmitt et que ce roi se nommait en réalité Lo Thai.

⁽³⁾ Autre lecture incorrecte pour Ḷidaiya-rāja.

⁽⁴⁾ D'après un passage du *San tao yi tche lio*, signalé par Huber (*BEFEO*, IX, 586), la victoire du Lo-hou sur le Sien eut lieu en 1349, ce qui concorde avec le témoignage des Annales birmanes et siamoises, qui placent respectivement en 1348 et 1350 la fondation du royaume d'Ayudhyā.

⁽⁵⁾ *Notes critiques pour servir à l'histoire du Siam*. *BEFEO*, XVI, III, 1 sqq.

⁽⁶⁾ D'après une seconde et bien meilleure édition de ce texte donnée par C.B. BRADLEY dans : *Journal of the Siam Society*, vol. VI, Part 1, 1909.

⁽⁷⁾ « En réalité la stèle provient de Kamphēn Phet, dont Nakhon Chum est un des noms ». (Petithuguenin.)

⁽⁸⁾ Parce que l'inscription III mentionne en M. S. 1140 (= 1218 A. D.) « un important bouleversement social qui pourrait bien être la date de l'avènement du premier roi thai de Sukhodaya ».

⁽⁹⁾ Nom inventé par les pandits du roi Mongkut, qui ont rédigé la « version siamoise » de l'inscription II, source sans valeur.

⁽¹⁰⁾ Plus correctement Ḷidaiya.

⁽¹¹⁾ M. Petithuguenin indique pour l'avènement et la mort de ce roi les dates imaginaires de 1354 et 1376 A. D. d'après la « version siamoise » de l'inscription II.

interprétations du P. Schmitt et de M. Petithuguenin (1). Enfin M. Cœdès en donna une édition et une traduction définitives (2).

On doit au même savant le travail le plus approfondi sur les origines de la monarchie siamoise, publié dans le *Bulletin* (XVII, II) sous le titre de : *Documents sur la dynastie de Sukhodaya*. Ces documents sont des inscriptions et des textes pâlis.

La plus importante des inscriptions est l'inscription khmère de Sukhodaya, dont on trouve ici pour la première fois un texte et une traduction corrects. La prétendue « version siamoise » fabriquée par les pandits du roi Mongkut et dont les auteurs précédents avaient eu le tort de se servir, est définitivement éliminée. Mais, par une chance inespérée, elle est remplacée par une autre version thaïe, celle-là authentique et contemporaine de l'original khmère ; découverte dans une pagode d'Ayudhyā, elle est aujourd'hui conservée au Vat Phra Kèo de Bangkok à côté de la stèle khmère.

Enfin une troisième inscription vient, de la façon la plus heureuse, compléter les deux premières. L'inscription khmère porte que : « le Mahāthera versé dans les saintes Ecritures, qui est venu de l'île de Laṅkā... a composé de saintes gāthās, écrit la gloire et la renommée du roi là où celui-ci est entré dans les ordres ; il a gravé une stèle et l'a placée dans l'enceinte consacrée du Bois des Manguiers, à l'Ouest de cette ville de Sukhodaya ». Or cette inscription rédigée en vers pâlis a été retrouvée à l'endroit indiqué, au Vān-Phā Māmùàng (Pagode du Bois des Manguiers) de Sukhothai ; elle est aujourd'hui conservée à la bibliothèque Vajirañña de Bangkok.

En joignant aux données de ces trois inscriptions celles de deux chroniques pâlies, la *Jinakālamālinī* (J.) et le *Sihingānidāna* (S.), M. Cœdès obtient la liste dynastique suivante :

1. Indrāditya = Rocarāja (J.), Seyyaraṅga, Suraṅga, Raṇaraṅga (S.) = Phrā Ruàng, règne en 1256 et 1283 (J.). Le fait capital de son règne est une expédition à Siri-Dhammarāja-nagara, d'où il rapporta le Phrā Sihing.

2. Ban Mưàng = Pālarāja, (J. S.), son fils.

3. Rāma Khaṃhēng = Rāmarāja, frère du précédent ; règne entre 1283 et 1292.

4. Lơ Thài = pāli Lōdaiya. (l'ancien Sra Thai).

5. Lữ Thai = pāli Līdaiya, Līdeyya, fils du précédent ; règne en 1347 et 1361 A. D. Auteur probable du traité cosmologique appelé « Traiphum de Phrā Rùàng ».

Le texte khmère présente, touchant la chronologie de ce dernier règne, deux données en apparence contradictoires : il nous apprend d'une part qu'en

(1) *Les dates de l'inscription de Nagara Jum.* BEFEO, XVI, III, 23.

(2) *Journal of the Siam Society*, vol. XIII, Part 3, 1919.

1361, année où le roi invita un thera singhalais à venir à Sukhodaya, il régnait depuis 22 ans, ce qui place son avènement en 1340 ; d'autre part, qu'il reçut le sacre royal (*abhiṣeka*) en 1347. La *Jinakālamālinī* tranche cette difficulté : elle nous révèle qu'avant d'être roi à Sukhodaya, Līdeyya était uparāja à Sajjanālaya. La chronologie s'établit dès lors facilement : 1340, avènement comme roi (uparāja) de Sajjanālaya ; 1347, sacre comme roi de Sukhodaya.

Les sources pâlies permettent de résoudre un autre problème. Si Sukhodaya a été annexé par le royaume du Sud en 1349, comment se fait-il qu'on y trouve longtemps encore après cette date des inscriptions royales ? Cette difficulté, qui avait paru assez grande à M. Aymonier pour qu'il essayât de reculer d'un siècle la fondation d'Ayudhyā, s'évanouit à la lecture des chroniques pâlies : on y lit que le roi de Sukhodaya, Dhammarāja, fit acte de soumission envers son vainqueur Rāmādhipati qui lui rendit la ville de Xainat, au Sud de ses Etats, dont il s'était emparé.

Le royaume du Sukhodaya resta donc distinct et, au moins officiellement, indépendant du royaume d'Ayudhyā, qui ne put l'incorporer que plus tard.

On voit par là que les textes pâlis sont loin d'être sans intérêt pour l'histoire : c'est donc à bon droit que M. Cœdès leur a consacré deux articles spéciaux.

Le premier ⁽¹⁾ est une édition avec traduction du septième livre (*pariccheda*) du *Samgītivamsa*, ouvrage pâli composé au Siam, en 1789, par le religieux Vimaladhamma. Il contient une histoire des conciles depuis les origines de l'Eglise jusqu'au concile de Bangkok en 1788. Le septième *pariccheda* constitue « la version pâlie des Annales d'Ayudhyā ». Il donne l'« histoire des trente-six rois » depuis la fondation d'Ayudhyā en 1350 jusqu'à sa destruction en 1767.

Le second ⁽²⁾ est une étude bibliographique sur les ouvrages pâlis composés en pays thai.

Le *Sāsanavamsa* en cite cinq, dont 3 seulement ont été retrouvés ⁽³⁾ :

a) *Samkhyāpakāsaka-ṭīkā*, composée par Sirimaṅgala en 1520 A. D., à Navapura (Xieng-mai).

b) *Maṅgaladīpanī*, par le même (1524). Commentaire du *Maṅgalasutta*.

c) *Uppātasanti*. Stances à la louange des Trois Joyaux pour écarter les accidents. Sans nom d'auteur ni date.

Mais la liste du *Sāsanavamsa* est loin d'être complète. Sans parler d'un certain nombre de textes pseudo-canoniques qui ont dû être forgés en pays thai (*Paṇṇāsajātaka*, *Māleyyadevatheravaṇṇanā*, *Sivijayajātaka*, *Dhanañjaya-*

(1) G. CÆDÈS. *Une recension pâlie des Annales d'Ayudhyā*. BEFEO, XVI, 111.

(2) G. CÆDÈS. *Note sur les ouvrages pâlis composés en pays thai*. BEFEO, XV, 111, 39.

(3) Les deux autres sont le *Samkhyāpakāsaka* de NĀṆAVILĀSA et la *Vīśuddhimaggadīpanī* d'UTTARĀRĀMA.

jātaka etc.), les bibliothèques du Siam et du Cambodge conservent plusieurs autres ouvrages dont les colophons nous font connaître les auteurs et les dates.

A la fin du XV^e siècle, le moine Nānakitti de Xieng-mai écrivit une série de commentaires grammaticaux sur les Aṭṭhakathās, et une *Kaccāyanarūpadīpanī*, commentaire de la *Rūpasiddhi* de Buddhapiya.

En 1517, Sirisumaṅgala, de Xieng-mai, cité plus haut, compose la *Vesantaradīpanī*.

En 1585, Suvanṇaramsi, de Vieng Chan, commente le *Gaṇṭhābharāṇa*, traité grammatical du lettré birman Ariyaṃsa (XV^e siècle).

A une date inconnue, mais antérieure au XVII^e siècle, est composée au Siam la vie du Buddha connue sous le nom de *Pathamasambodhi*, dont une recension ancienne en 17 ou 18 chapitres a fait place à une seconde en 30 chapitres compilée en 1845 par le prince Pārāmanūxīt Xīnnôrôt.

Les pays thai ont en outre produit plusieurs ouvrages historiques :

le *Saddhammasaṅgaha*, histoire des conciles, écrit à Ayudhyā, par Dhammakitti, à une date inconnue ⁽¹⁾ ;

le *Cāmadevīvaṃsa* et le *Sihīṅganidāna*, composés par Bodhiramsi, à Xieng-mai, probablement au début du XV^e siècle ;

la *Jinakālamālinī*, histoire du bouddhisme, principalement dans les pays thai, écrite par Ratanapañña à Xieng-mai, en 1516 ;

le *Ratanabimbavaṃsa* de Brahmarājapañña, histoire du « Buddha d'émeraude », de date incertaine ;

l'*Amarakaṭa-buddharūpa-nidāna* et l'*Aḍḍabhāga-buddharūpa-nidāna* d'Ariyaṃsa, de date également incertaine, qui relate l'histoire du « Buddha d'émeraude » et d'une autre statue ;

enfin le *Samgītivāṃsa*, composé au Siam par Vimaladhamma en 1789, et dont il a été question plus haut.

Ce catalogue qui n'épuise sans doute pas la liste des ouvrages pâlis composés en pays thai fait ressortir la place éminente que tenait Xieng-mai comme centre de culture bouddhique au XV^e et au XVI^e siècle.

(1) Edité dans le *Journal of the Pali Text Society*, 1890, p. 21. Cf. L. FINOT, *La Légende de Buddhaghosa*, dans : *Cinquantenaire de l'École pratique des Hautes Etudes*, Paris, 1921, p. 105.